

**BULLETIN D'ADHESION
ASSOCIATION LABO ESTAMPE**

20 rue Raoul Bramarie
64340 Boucau

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

A remplir par l'adhérent ou par le représentant légal pour les mineurs (exemplaire à conserver par l'association):

Nom:

Prénom:

Date de naissance:/...../.....

Adresse:

Code postal: Ville:

Tél:

Email:

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association Labo Estampe. A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Je deviens adhérent(e), cotisation de: 10€ - de 15 ans 5€

Je renouvelle mon adhésion annuelle: 10€ - de 15 ans 5€

Je deviens membre bienfaiteur, je fais un don : €

Règlement effectué par : Chèque Espèce

Fait à Le

Signature (précédé de la mention "lu et approuvé"):

Nom, prénom:

est adhérent(e) de l'association Labo Estampe pour l'année

Ce coupon fait office de reçu contre paiement de votre cotisation annuelle.

Association Labo Estampe, 20 rue Raoul Bramarie, 64340 Boucau

www.laboestampe.com , info@laboestampe.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Le paiement des cotisations et/ou frais d'inscription est dû en début d'année ou de séance/stage.
- Toute personne n'ayant pas acquitté sa cotisation ne pourra participer aux activités de l'association.
- Les cotisations et/ou frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf cas particulier précisé dans les statuts de l'association ou appréciation particulière du bureau pour une situation exceptionnelle.
- A l'inscription, chaque adhérent doit remplir le bulletin d'adhésion.
- Les membres non majeurs doivent fournir une autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs.
- Les ateliers/stages commencent et finissent à l'heure. Un retard d'un quart d'heure est toléré. Passé ce délai, il n'est plus possible d'intégrer le cours.
- Les membres adhérents sont tenus d'avertir au plus tôt l'animateur de leur désistement, s'ils ne peuvent participer à un stage.
- Si le nombre de participants à un atelier ou un stage s'avère être inférieur au quota minimum souhaité, l'association se réserve le droit d'annuler la séance.
- Le respect de chacun est de rigueur : pas de moquerie, pas de jugement, pas de violence.
- L'animateur du cours a toute latitude pour décider de l'exclusion immédiate d'un adhérent au cours d'un atelier, si sa conduite n'est pas conforme au respect d'autrui, ou nuit à la sérénité des activités.
- Toute dégradation même involontaire (mobilier, locaux, accessoires), causée par un des membres, sera à son entière charge pour la restitution ou la remise en état de ce qui a été dégradé.
- Chaque adhérent se doit de respecter les consignes de sécurité affichées, l'association ne pourra pas être tenue responsable en cas d'accident.
- À la fin de la séance, chaque personne doit ranger toutes ses affaires, le matériel collectif et nettoyer.
- Pour les stages de gravure et photogravure, les adhérents doivent porter une attention toute particulière à la propreté des : – langes, – buvards, – plans du travail, – plateaux des presses, – évier et doivent impérativement suivre les consignes en ce qui concerne l'utilisation du matériel, et tout particulièrement en ce qui concerne la manipulation de la presse et des insoleuses.

La participation aux cours, ateliers ou stages implique l'acceptation des règles ci-dessus.

Nom Prénom :

« Lu et Approuvé » et signature :